

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Chatenois, le 31 août 2020

### **SFR FTTH présente les avancées du déploiement de la fibre optique à Châtenois**

Aujourd'hui, **Luc Adoneth**, Maire de Chatenois, **Hervé Depierre**, Délégué régional Grand Est d'Altice France et **Claudio Gligora**, Responsable Relations Collectivités Grand Est de SFR FTTH, ont présenté les avancées du déploiement de la fibre optique FTTH (Fiber to the home ou jusqu'à l'abonné) des logements de Chatenois, soit plus de 2 100 prises.

#### **Le déploiement de la Fibre à Châtenois**

Le réseau Fibre FTTH de Chatenois se déploie à partir d'un Nœud de Raccordement Optique (NRO) desservant 6 points de mutualisation (PM) ou armoires de rue situés sur la commune. La construction du réseau se fait en plusieurs phases : tirage de la fibre optique du NRO vers les 6 points de mutualisation (PM) puis construction du réseau fibre depuis les 6 PM vers les points de branchements optiques (PBO) qui desservent les habitations. A ce jour, 3 des 6 PM sont installés et fibrés et le NRO le sera d'ici quelques jours.

Au vu de l'avancée des travaux, les premières commercialisations pourraient intervenir début 2021.

Le déploiement de la Fibre répond à l'objectif partagé de SFR FTTH et de la Mairie de Chatenois d'offrir, d'ici fin 2021, un accès au Très Haut Débit aux particuliers et aux entreprises leur permettant de bénéficier de services numériques complets et innovants.

SFR FTTH finance sur ses fonds propres cette opération d'envergure qui s'inscrit dans le cadre du plan national France Très Haut Débit. A partir du réseau Fibre déployé, les opérateurs commerciaux pourront, s'ils le souhaitent, proposer leurs offres fibre aux habitants de la commune.

#### **Qu'est-ce que la fibre optique ?**

La fibre optique est une technologie constituée d'un fil de verre (de l'épaisseur d'un cheveu) qui permet la transmission de données numériques. Elle permet de profiter de l'usage d'Internet, de la télévision ou du téléphone fixe. La fibre permet un échange de données à une vitesse incroyable et supérieure aux autres technologies comme l'ADSL.

#### **En quoi la fibre optique diffère-t-elle de l'ADSL ?**

Dernière technologie adoptée par les fournisseurs d'accès à Internet, la Fibre Optique ne nécessite pas de ligne téléphonique, contrairement à l'ADSL. D'autre part, à la différence de l'ADSL, les débits permis par la fibre ne sont pas affaiblis du fait de l'éloignement du nœud de raccordement. La Fibre Optique offre des débits jusqu'à 1Gbit/s contre 20 Mbit/s pour l'ADSL.

#### **Grâce à la fibre, des territoires connectés**

**Le déploiement du réseau Fibre optique est l'un des points clés qui ressort des consultations réalisées auprès des français.** Travail à domicile ou à distance, sécurité et protection, école numérique, développement économique et auto-entrepreneuriat... autant de domaines qui bénéficieront des capacités de ces nouvelles infrastructures fibre.

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Performance et bénéfices de la fibre

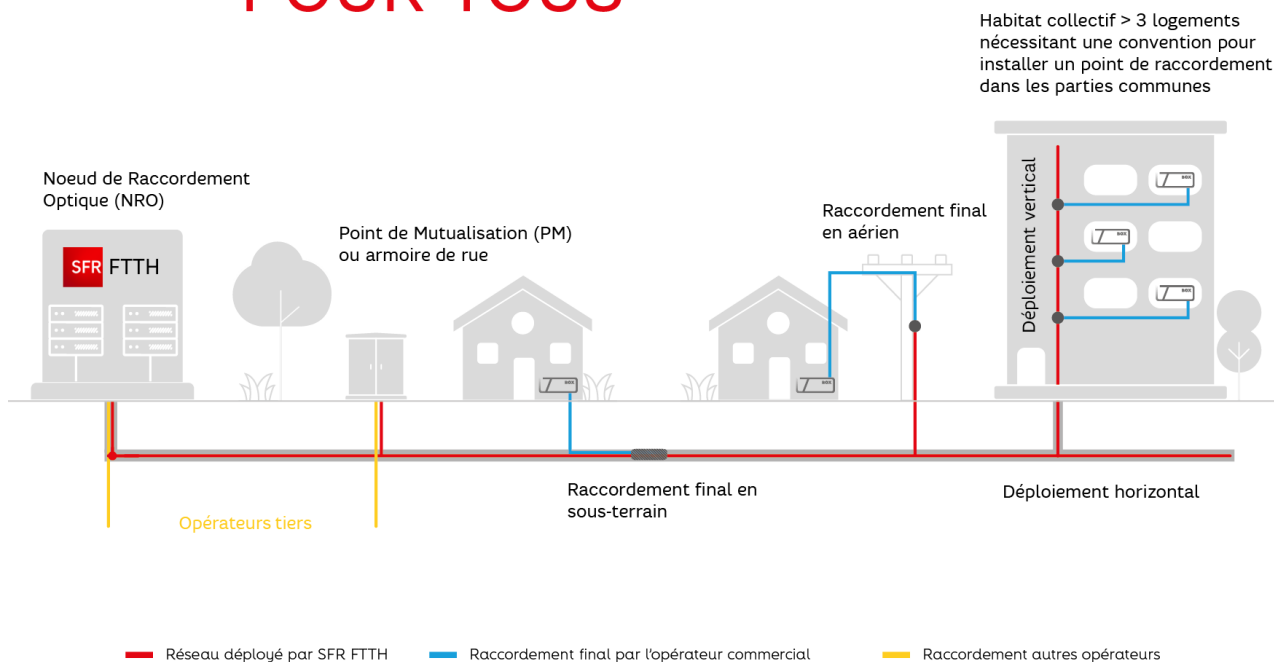
Avec près de 7 écrans connectés par foyer (du smartphone à la télévision connectée en passant par les PC et tablettes) et avec l'accroissement des services et de l'audiovisuel en ligne, la demande de débits explose. La fibre, grâce aux débits de plus en plus performants qu'elle propose, constitue la meilleure technologie pour répondre à cette demande et offre aux particuliers comme aux entreprises, une expérience exceptionnelle leur permettant de profiter au quotidien du meilleur du numérique et des contenus en simultané.

Concrètement, la fibre permet d'accéder aux services Internet Très Haut Débit, téléphone et télévision en haute qualité dans des conditions de fonctionnement optimales. Les temps de chargements se réduisent considérablement. Ainsi, les utilisateurs peuvent échanger et partager des fichiers volumineux presque instantanément. Ils profitent également d'une qualité d'image excellente (qualité HD, 4K) sur plusieurs écrans du foyer et bénéficient de l'ensemble de leurs services simultanément, sans perte de qualité sur l'un d'eux.

**A titre d'exemple, la durée de téléchargement d'un film de 700 Mo ne nécessite que 7 secondes avec la fibre à 1Gbit/s contre 5 minutes avec l'ADSL. De la même façon, une saison de série (10 épisodes, soit 5 000 Mo) se télécharge en 50 secondes avec la fibre à 1Gbit/s contre 45 minutes avec l'ADSL.**

# LA FIBRE POUR TOUS

SCHÉMA EXPLICATIF DU DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE EN ZONE MOYENNEMENT DENSE



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**A propos de Altice France – [alticefrance.com](http://alticefrance.com)**

*Altice France est le premier acteur de la convergence entre télécoms et médias en France.*

*A travers SFR, 2ème opérateur français, Altice France est un acteur incontournable des télécoms au service de 23 millions de clients. Doté d'un réseau en Fibre optique (FTTH / FTTB) de 17,3 millions de prises éligibles, SFR couvre également 99 % de la population en 4G. SFR dispose de positions d'envergure sur l'ensemble du marché, que ce soit auprès du grand public, des entreprises, des collectivités ou des opérateurs. Altice France est également un groupe médias de premier plan autour de marques emblématiques telles que BFM et RMC. En 2019, Altice France a réalisé un chiffre d'affaires de 10,8 milliards d'euros. Pour suivre l'actualité du groupe sur Twitter : @AlticeFrance*

**A propos de SFR FTTH – [www.sfr-ftth.com](http://www.sfr-ftth.com)**

*SFR FTTH est une filiale du Groupe Altice France, spécialisée dans la conception, la construction et l'exploitation de réseaux et d'infrastructures de télécommunications pour les collectivités territoriales.*

*À ce titre, SFR FTTH va déployer, commercialiser et assurer la maintenance de plus de 5 millions de prises FTTH dans les prochaines années. Elle intervient en Zone AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement) et en zone AMEL (Appel à Manifestation d'Engagements Locaux) dans le cadre de déploiements en fonds propres et en zone RIP dans le cadre de Délégations de Service Public ou par le biais de Partenariats Public Privé aux projets d'aménagement numérique du territoire initiés par les collectivités territoriales.*

**Contact presse :** Stéphanie Claudel – [stephanie.claudel@sfr.com](mailto:stephanie.claudel@sfr.com) – 06 26 49 33 05 - Twitter: @Sclaude157